

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2013

ACTUALISATION DE LA LOI ORGANIQUE N° 99-209 DU 19 MARS 1999 RELATIVE À LA
NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL68

présenté par
M. Dosière, rapporteur

ARTICLE 17

Dans la seconde phrase de l'alinéa 3, après les mots :

« de l'exercice »

insérer le mot :

« concerné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.